

Les Nouvelles
de
L'ASSOCIATION JEAN CARMIGNAC

(chez les Editions F.-X. de Guibert) 10 rue Mercœur, 75011 Paris
associationjeancarmignac@hotmail.com
www.abbe-carmignac.org

“Les Evangiles sont des documents historiques, presque des chroniques, de toute première main.”

J. Carmignac

n° 53 - mars 2012

Editorial

L'agacement suscité par le Linceul dans certains milieux est indubitablement une des preuves de son authenticité. Personne ne s'échaufferait autant pour un banal faux. Et c'est ainsi encore une fois que la précieuse relique est attaquée avec les arguments habituels : le présumé silence historique précédant le XIV^{ème} siècle et le test du radiocarbone qui l'a daté du Moyen Age. Dans son numéro de février 2012, c'est le mensuel *L'Histoire** qui entre en lice avec une série d'articles négationistes constituant un dossier de vingt-huit pages.

Aucune concession n'est faite à l'authenticité possible de cette vénérée toile de lin. Toutes les pistes iconographiques et historiques, qui identifient le Linceul avec le *Mandyllion* d'Edesse et avec le *Sydoine* de Constantinople, sont balayées sans espoir de salut. Tous les arguments qui ont mis en discussion le test du Carbone 14 sur un objet à l'existence tellement tourmentée sont totalement ignorés. On préfère répéter pour la énième fois que l'évêque Pierre d'Arcis vers la fin du XIV^{ème} siècle le considérait comme une peinture et que le chimiste W.C. McCrone en pensait autant jusqu'à sa mort, survenue il y a dix ans.

McCrone se trouve considéré comme un des « chimistes les moins prévenus »**. Il faut donc en déduire que, pour les auteurs du dossier, sont à considérer comme prévenus ceux qui pensent, en s'appuyant sur leurs analyses, qu'il y a du sang humain sur le Linceul, comme les biochimistes John Heller, protestant, et Alan Adler, juif – et non ceux qui le tiennent a priori pour faux, comme McCrone, négateur obstiné de l'absence de pigments sur l'image. Absence de pigments confirmée à plusieurs reprises et aujourd'hui admise même par les ennemis les plus acharnés de l'authenticité, qui recourent à des bas-reliefs réchauffés ou frottés avec des pigments acides pour pouvoir à n'importe quel prix nier que le Linceul ait contenu un corps. Ce Corps.

- 1...Editorial, par Emanuela Marinelli.
 - 3...La Tradidion sur Saint Thomas apôtre de l'Inde, (IV^{ème} partie), par Ilaria Ramelli.
 - 5...La péricope de la Samaritaine (Saint Jean IV, 4-26), par Antoine Luciani.
 - 8...Palimpseste évangélique du 1^{er} siècle ?
 - 9...L'ossuaire de la petite-fille de Caïphe a été retrouvé, par Luca Pavani.
 - 10..Le sacerdoce des fidèles, par Jean Carmignac ; suivi de quelques précisions sur diaconat, baptême et mariage par frère Maximilien-Marie.
 - 13..En encart, photographie de l'ossuaire de la petite-fille du grand prêtre Caïphe.

Eh oui, car le brûlant problème est là : l'identité de l'homme du Linceul. Tout porte à penser qu'il s'agit de Jésus, non seulement pour le parallèle impressionnant avec les Evangiles, mais aussi pour l'absence de signes de putréfaction, témoignage d'un contact qui se mesure en heures. La source de l'image est liquidée par *L'Histoire* de cette façon : « Disons péremptoirement qu'il s'agit des restes d'une toile peinte *a tempera* vers 1355 »**.

Les recherches conduites par un groupe de physiciens de l'ENEA de Frascati (Rome), avec un puissant laser produisant des radiations ultraviolettes, ont démontré que l'image pourrait uniquement être expliquée en imaginant que le corps ait émis une très puissante lumière. Le monde entier en a parlé ces derniers mois. Seule *L'Histoire* préfère l'ignorer, accordant davantage de crédit à des recherches du XIX^{ème} siècle menées par le chanoine Ulysse Chevalier, adversaire acharné de l'authenticité du Linceul.

Si *L'Histoire* tenait vraiment à en rester aux temps anciens, elle devait alors au moins faire mention de l'opinion du biologiste agnostique Yves Delage qui, le 21 avril 1902, au cours d'une conférence à l'Académie des Sciences de Paris, affirma que l'Homme du Linceul à son avis était Jésus de Nazareth. La réaction qui se déchaîna fut telle que la relation ne fut pas acceptée pour la publication dans les *Comptes rendus*. Delage, peiné, commenta : « Si, au lieu du Christ, il s'était agi d'un Sargon, d'un Achille ou d'un Pharaon quelconque, personne n'eût trouvé rien à redire. [...] J'ai été fidèle au vrai esprit scientifique en traitant cette question, préoccupé du seul souci de la vérité, sans m'inquiéter si cela ferait ou non les affaires de tel ou tel parti religieux. Et ce sont ceux qui se sont laissés influencer par ce souci qui ont trahi la méthode scientifique. Je n'ai point fait œuvre cléricale parce que cléricisme et anticléricisme n'ont rien à voir dans cette affaire. Je considère le Christ comme un personnage historique et je ne vois pas pourquoi on se scandaliserait qu'il existe une trace matérielle de son existence »** (*Revue scientifique*, n°22 du 31 mai 1902, pp. 683-687).

La situation ne semble pas différente cent ans plus tard : certains souffrent encore des mêmes allergies et accusent les autres d'avoir des idées préconçues. Comme dit le proverbe, le bœuf accuse l'âne d'avoir des cornes.

Emanuela Marinelli
www.sindone.info

* NdR : Cette revue affiche en couverture un grand titre "Le Suaire de Turin, la vraie histoire d'un faux". Les commanditaires de ce dossier scandaleux sur le plan scientifique savent ce qu'ils font : la revue est reçue par de nombreux professeurs d'Histoire de l'enseignement secondaire et la plupart des centres de documentation de nos lycées y sont abonnés. Voilà comment nos jeunes de 15-20 ans sont formés ou déformés.

**Merci pour les cotisations 2012 déjà arrivées
Et merci à celles qui vont suivre... Nous en avons besoin.**

Nous arrivons à maintenir la **cotisation** à la somme modique de 15 euros (7 euros en cas de nécessité) en vous rappelant que **sans elle, ni le bulletin ni le site ne peuvent exister**, ni, bien sûr, aucun développement de la diffusion ou du site. Nous remercions vivement tous les généreux donateurs qui nous versent un montant supérieur à 15 euros et rappelons que nous envoyons à tous ceux qui nous en font la demande (jointe au versement) une attestation de leur don qui ouvre droit à bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66% du don versé (dans la limite de 20% du revenu imposable). Envoyez votre chèque rédigé au nom de "Association Jean Carmignac", à l'adresse de notre siège social :

Association Jean Carmignac (chez les Editions F.-X. de Guibert), 10 rue Mercœur, 75011 Paris.

(Notez bien cette adresse qui est à la fois notre adresse postale et celle de notre siège social.)

Voici les indications nécessaires pour les adhérents qui désirent utiliser nos IBAN et BIC pour leur cotisation ou leurs dons :

N° de compte : 44 655 98B – Domiciliation : La Banque Postale, Centre Financier : La Source.

IBAN (Identifiant international de compte) : FR73 2004 1010 1244 6559 8B03 396.

BIC (Identifiant international de la banque) : PSSTFRPPSCE.

associationjeancarmignac@hotmail.com

www.abbe-carmignac.org

La tradition sur Thomas apôtre de l'Inde (IV^{ème} partie)

Voici la suite du texte d'Illaria Ramelli dans « La Tradition sur Thomas apôtre de l'Inde », toujours extrait du livre Gli Apostoli in India nella Patristica e nella letteratura sanscrita. Elle traite maintenant la question de savoir qui étaient les Chrétiens d'Edesse qui ont participé à l'évangélisation de l'Inde et aborde ensuite le thème de la valeur des Actes de Thomas, une source importante pour notre connaissance de la mission de Saint Thomas en Inde. Dans le prochain numéro nous la verrons rapporter le contenu de cet ouvrage.

Nous la remercions, ainsi que les éditions Medusa, pour nous avoir autorisés à publier ces lignes.

En ce qui concerne le caractère judéo-chrétien de la christianisation d'Edesse, et en même temps de l'évangélisation partie d'Edesse, le débat critique est animé mais semble confirmer nos hypothèses. Simon C. Mimouni dans un compte-rendu attentif des positions des différents experts sur le sujet soutient en effet que, même s'il faut douter de la tradition de la *Dotrina Addai* (qui effectivement contient des passages certainement légendaires, comme la soi-disant correspondance entre Abgar V et Jésus, déclarée apocryphe déjà par les Pères et les Conciles), il devait cependant exister, *selon toute vraisemblance, une mission judéo-chrétienne d'origine palestinienne en Syrie de langue araméenne ou syriaque, qui développa son évangélisation à partir des communautés juives de cette région* ²²⁷ (1). Les chercheurs qui considèrent le Christianisme syriaque autour d'Edesse et d'Arbela comme provenant, directement ou non, de saint Thomas et qui surtout le croient être l'héritier immédiat de la communauté de Jérusalem, ont pour chef de file Bonnet-Maury ; l'hypothèse a été renforcée par Daniélou, par Quispel et par Klijn²²⁸. Selon Jean Daniélou, repris par J.C.L. Gibson, l'Eglise syriaque provient d'Esséniens convertis à Jérusalem et en contact avec Jean et avec Paul, qui aurait été instruite par eux ; il s'agirait d'un groupe bien distinct de celui de Jacques chef de la communauté hiérosolymitaine et de ceux de Paul à Ephèse et à Rome ; après la chute de Jérusalem en 70 ces chrétiens d'origine essénienne aurait pris une place importante dans l'Eglise d'Antioche, qui devint le centre propulsif du Christianisme syro-araméen ; c'est aussi de cette mission judéo-chrétienne palestinienne que dériverait l'évangélisation de l'Osroène et de l'Adiabène²²⁹. Quispel, se posant le problème des relations entre Jérusalem et Edesse, établit un lien direct entre la Palestine et Edesse avec la tradition missionnaire remontant à Addai, qui fonda la communauté judéo-palestinienne d'Edesse, laquelle à son tour développa une ample activité missionnaire. Il attire l'attention sur la dénomination que se donnent les Chrétiens de langue syro-araméenne, à savoir « Nazôréens », Nazaréens (nous nous sommes occupés de ce groupe dans le chapitre dédié à Barthélemy et à Pantène et nous avons vu ici il y a peu que ce même nom est donné aux chrétiens de saint Thomas et est aussi attribué à Jésus dans le Matthieu araméen que possédaient les chrétiens de l'Inde selon la tradition) et il n'accepte aucune influence essénienne ou gnostique dans les témoignages originaires de la communauté judéo-chrétienne d'Edesse – surtout l'Evangile de Thomas - au moins jusqu'à la fin du II^{ème} siècle²³⁰. En ce qui concerne la tradition relative à Addai envoyé à Edesse par Thomas, les premiers partisans de la thèse de l'évangélisation d'Edesse par cet apôtre furent Cureton, Philipps, Martin et Burkitt, plus critique Tixeront et contraire Drijvers. Mimouni aujourd'hui se montre absolument favorable sur le plan historique à la réévaluation de cette tradition²³¹.

A ce propos, nous possédons un texte précieux à cause de divers indices qui peuvent en être tirés du point de vue de l'historicité d'une éventuelle mission judéo-chrétienne en Inde à l'époque des apôtres : je me réfère à ce qu'on appelle les *Acta Thomae*, employés au IV^{ème} siècle par des sectes hérétiques, comme les encratites (Epiphane, *Haereses*, II, 47, 1 ; 61, 1), car riches d'échos de doctrines justement encratites²³², ou les manichéens (Augustin, *[Explication du] Sermon sur la Montagne*, I, 20, 65 ; *Contre Fauste, Manichéen*, 22, 79 ; *Contre*

Adimantus, 17)²³³. Ces *Acta* sont arrivés jusqu'à nous en deux recensions, une grecque et une syriaque, cette dernière, semble-t-il, plus proche de l'original, même s'il devait en exister déjà au IV^{ème} siècle une version latine, lue à Edesse, par la pèlerine espagnole Egeria, pendant son voyage aux Lieux Saints de 381-84²³⁴. Il est significatif que, comme nous le signalions, les *Acta Thomae* aient été composés, probablement en syriaque, à l'époque des Sévères dans la zone de la syro-araméenne Edesse, justement au moment où, comme nous l'avons vu, étaient transférées de l'Inde à la même Edesse les reliques de Thomas ; selon Mundadan les *Acta* se fondent sur des traditions orales du I^{er} et II^{ème} siècles²³⁵.

Ces *Acta* se retrouvent, plus brefs et avec beaucoup de détails semblables, comme nous le rappelions, dans les *Actes apocryphes* du Pseudo-Abdias, Livre IX²³⁶, qui ajoutent cependant par rapport aux *Acta Thomae*, le détail bien connu par la tradition syriaque, de l'envoi de Thaddée à Edesse par Thomas (Pseudo-Abdias IX, 1 : « Le bienheureux Thomas [...] envoya Thaddée, un des soixante-dix disciples, auprès du roi Abgar de la ville Edeliana », évidemment Edesse). Les *Acta Thomae* racontent la mission de Thomas en Inde (Chapitre I : « L'Inde échet à l'apôtre Jude Thomas ») et, précisément, tout d'abord en Inde nord-occidentale, auprès du souverain indo-parthe Gondopharès, puis dans le sud du pays.

Ilaria Ramelli
 Université Catholique de Milan
 Copyright : © 2001 by Edizioni Medusa

(1) En français dans le texte italien.

Une nouvelle extraordinaire mais encore incertaine : Un palimpseste évangélique du 1^{er} siècle ?

Le 1er février au cours d'un débat à l'Université de Caroline du Nord, Chapel Hill, Daniel B. Wallace, fondateur et directeur du Centre pour l'Etude des Manuscrits du Nouveau Testament et Professeur d'Etudes du Nouveau Testament au Séminaire théologique de Dallas, a exposé qu'une découverte encore à confirmer aurait permis d'identifier un fragment de longueur encore non précisée, provenant de l'Évangile de Saint Marc et qui serait du premier siècle. Il a ajouté qu'il tenait cette information d'un des paléographes les plus en vue au monde dont il n'a pas donné encore le nom. Il s'agirait d'un manuscrit faisant partie de la collection Green - la plus grande collection privée de textes bibliques rares. Des spécialistes, utilisant une nouvelle technologie mise au point par cet organisme en collaboration avec l'Université d'Oxford, ont découvert sous une couche de parchemin recyclé cet écrit en araméen. La plus grande prudence quant au bien-fondé de cette nouvelle est de rigueur tant qu'elle n'a pas été confirmée mais les implications sont évidentes. Un livre, publié par les éditions E. J. Brill, est attendu sur ce sujet l'année prochaine.

<http://www.reclaimingthemind.org/blog/2012/02/wallace-vs-erhman-round-three/>
<http://triablogue.blogspot.com/2012/02/more-about-new-testament-fragments.html>
<http://www.freerepublic.com/focus/f-religion/2849556/posts>

Congrès Biblique International à Séville, les 3-5 septembre 2012

« LES VISAGES DE DIEU DANS LA BIBLE »

Nous sommes heureux de vous annoncer la tenue de ce Congrès organisé par l'Association Biblique Espagnole, et auquel participera le Dr Felipe SEN, ami et collaborateur de l'Abbé Jean Carmignac, et où l'œuvre de celui-ci sera évoquée. Nous vous en dirons plus dans le prochain bulletin.

Pour s'inscrire : <http://www.abe.org.es/novedades/novedad.php?numero=59>

La Samaritaine (Jean IV, 4-26)

Nous laissons le Professeur Antoine Luciani – que nous remercions vivement – introduire lui-même sa belle méditation sur cette péripécie de la Samaritaine :

La présence de St Jean est une simple hypothèse, qui expliquerait bien la précision des détails, et le caractère « vécu » de la scène ; mais – j'en conviens volontiers – ce n'est qu'une hypothèse.

Elle m'a été suggérée par le récit que fait Platon de la mort de Socrate. Une scène « qui ne s'invente pas ». Qui en a été le témoin, sinon Platon lui-même ? Or il écrit : « Platon, je crois, était malade ». Visiblement, c'est faux. Le narrateur s'abstrait du récit qu'il fait. Il se veut simple spectateur, il s'efface. Cela m'a fait penser à St Jean, le témoin par excellence, qui, lui aussi, s'efface : un phénomène identique, malgré la différence des temps, des lieux et des cultures. Mais tout cela reste une hypothèse... L'essentiel est pour moi que la scène racontée n'ait pas été inventée par un auteur génial écrivant une cinquantaine d'années après les événements. Or dans le récit de Platon, comme dans celui de l'Evangile, il y a des choses « qui ne s'inventent pas ».

Nous expliquerons ce passage en mettant entre parenthèses les questions relatives à la composition de l'Evangile et à la langue d'origine, nous bornant à analyser le texte tel qu'il nous est donné, et à en saisir la structure et le sens.

Voyons d'abord la situation du morceau. Nous sommes, selon le calcul le plus vraisemblable, en l'an 28, et sûrement au début de mai, puisque les blés commencent à blondir. Après son baptême, les tentations, le premier « signe » à Cana, un court séjour à Capharnaüm, aux approches de la Pâque, Jésus se rend à Jérusalem, en suivant le cours du Jourdain, et c'est probablement alors qu'il provoque un scandale en chassant les vendeurs du temple, et qu'il s'attire par là l'animosité des autorités religieuses. Il décide alors de regagner la Galilée. Ici se place notre passage.

« Mais il lui fallait d'abord traverser la Samarie ». De quelle nécessité s'agit-il ? Géographique sans doute, puisque la Samarie se trouve entre la Judée et la Galilée ; notons cependant qu'il aurait pu suivre le même chemin qu'il avait emprunté pour se rendre à Jérusalem. En suivant les bords du Jourdain, région quasi désertique où il risquait moins de faire des rencontres désagréables. Une raison inconnue, dit le P. Lagrange, le poussa à passer par le cœur du pays. Peut-être, selon le chanoine Cristiani (*Jésus-Christ*, T.1, p.190) pour éviter Enon, où Jean-Baptiste venait d'être « livré ». Quoi qu'il en soit, nous restons là dans l'ordre des choses humaines ; de même la Samaritaine a-t-elle aussi ses raisons pour aller au puits à une heure aussi insolite, en pleine chaleur, alors que les femmes y vont ordinairement à la brise du soir ; on imagine sans peine que sa mauvaise conduite fait d'elle l'objet du déni public et qu'elle ne veut pas affronter le regard méprisant de ses concitoyennes. Mais, d'autre part, cette rencontre au bord du puits ne doit rien au hasard : elle devait avoir lieu, à cette heure là, en ce lieu solitaire. La nécessité humaine se double ici d'une nécessité théologique. Sans doute Edouard Delebecque fait-il remarquer (*Etudes grecques sur le Nouveau Testament*, p.154) que le verbe « dierchesthai » (= traverser) est à l'infinitif présent, alors que, s'agissant de l'accomplissement des Ecritures, ou de la volonté de Dieu acceptée par Jésus, nous trouvons toujours l'infinitif aoriste, intemporel. Mais ici le cas est différent : il ne s'agit pas de l'accomplissement d'une prophétie. Ce qui est voulu par Dieu, c'est la coïncidence de deux volontés humaines : le divin se fonde dans l'humain, et l'infinitif présent n'exclut pas le dessein divin.

Nous sommes donc à Sychar, près de l'antique Sichem ; ce lieu est plein de souvenirs bibliques. C'est là qu'Abraham avait érigé un autel en l'honneur de Iahvé, c'est là que Jacob avait prié et sacrifié après avoir fait don à son fils Joseph d'un domaine où il avait creusé un puits qui portait encore son nom ; et là encore Joseph avait été enseveli. L'ombre des Patriarches planait encore sur cette région qui, pourtant, au temps de Jésus était devenue hostile aux Juifs depuis leur retour de la captivité de Babylone. Nous savons pourquoi : les Samaritains avaient été contaminés par l'introduction dans leur pays de colons assyriens qui étaient arrivés avec leurs dieux. Les Juifs les considéraient comme impurs, à l'égal des païens. Et les Samaritains, de leur côté, avaient construit

sur le mont Garazim, un temple rival de celui de Jérusalem – détruit d'ailleurs depuis un siècle par le juif Hyrcan. En un mot, Juifs et Samaritains se détestaient ; ils ne s'adressaient pas la parole, et, s'il était permis à un juif, en cas de besoin, d'acheter de la nourriture en Samarie, il lui était interdit d'en accepter gratuitement : ç'aurait été, disaient les rabbins, comme manger de la viande de porc.

Jésus donc arrive, avec ses disciples, au puits de Jacob, aux portes de Sychar. Fatigué par une longue marche, il s'assied « comme ça » (houtôs). Le mot est suggestif ; Jésus se laisse choir sur la margelle. Il était environ midi. Jean a noté l'heure, car la scène qu'il nous raconte est restée gravée dans son cœur. Est-il interdit, en effet, de penser qu'il en fut témoin ? L'heure précisée de ce jour mémorable n'est-il pas une discrète signature ? Le disciple bien-aimé serait-il resté auprès du Maître ? Cela n'est pas dit, mais suggéré. Ainsi s'expliquerait le vécu de la scène, et tous ces détails qui, comme on dit, ne s'inventent pas.

« Survint une femme ». Il n'y a pas ici le mot de liaison qui, en grec, relie normalement une phrase à la précédente. Son absence est destinée à produire un « effet » : elle traduit l'émotion, la rapidité, la discontinuité, la soudaineté ; ici, c'est la soudaineté, qui, jointe au présent narratif, jeté de plus en tête de phrase, nous met la scène sous les yeux. Nous traduirons donc : « Survint une femme ».

Jésus la voit qui s'avance vers lui ; il connaît les cœurs ; d'un seul regard il a compris que cette femme, doublement adultère, par sa vie et par sa religion, était un être hors du commun, qui cherchait, fût-ce inconsciemment, autre chose que des satisfactions vulgaires. Deux soifs se rencontrent ici : chez Jésus la soif de donner, d'autant plus vive qu'elle est restée inassouvie chez les Juifs, qui se sont fermés à la Grâce ; la soif de recevoir, chez la Samaritaine, qui aspire à un bonheur que le monde ne peut lui donner. Elle est prête à s'ouvrir à la grâce, sans le savoir ; Jésus, lui, le sait, et il veut conquérir cette âme ; nous allons assister à une entreprise de séduction divine, qui use de moyens naturels à des fins surnaturelles.

« Donne-moi à boire ». L'entrée en matière est brusque, presque brutale ; c'est l'avidité d'un désir non comblé ; Jésus se fait ici mendiant d'amour, d'un amour à donner et non à recevoir, un Amour qu'il a pour mission de révéler au monde, et qui est Salut. Mendiant impérieux toutefois, car le don offert vient d'une main souveraine. Mais il ne faut pas que la Samaritaine se trompe sur la nature de cette soif, comme les circonstances l'y porteraient, et lui puise de l'eau du puits. D'où le ton de la demande. A-t-on assez remarqué ce qu'il y a d'inconvenant, et même de choquant, dans l'ordre qu'il donne ? Un homme, un Juif, un rabbin, s'adresser à une femme seule, rencontrée au bord d'un puits, et Samaritaine de surcroît ? Cela ne se fait pas ; mais c'était nécessaire pour atteindre le but. Imaginons en effet que Jésus, s'excusant poliment de cette entorse aux bienséances, imposée par les circonstances, ait prié la Samaritaine de lui donner un peu d'eau ; celle-ci, émue de pitié devant ce voyageur fatigué et assoiffé, aurait-elle hésité, tout juif qu'il fût, à lui rendre ce petit service ? Mais alors, comment lui faire comprendre que ce n'était pas de cette eau qu'il attendait d'elle ? Il est des façons de demander qui appellent un refus. Ce refus était la condition nécessaire pour passer de l'eau naturelle à l'eau surnaturelle. De fait, la Samaritaine, qui, malgré ses péchés, ne manque pas de fierté, se sent offensée par cet étranger qui lui parle comme un maître à son esclave. Sa réponse est empreinte d'ironie et d'hostilité : « Comment, tu me demandes à boire, toi un juif, à moi, une Samaritaine ? » C'est une façon de rompre l'entretien, et de dire : « passe ton chemin, et laisse-moi tranquille ». Mais Jésus veut la retenir. Comment « l'accrocher » ? En piquant sa curiosité : « Si tu savais le don de Dieu et qui est celui qui te parle... » Il n'est plus question maintenant d'eau du puits, mais d'un don venant du ciel, mystérieusement lié à la personne même de Jésus. Qu'est-ce à dire ? La Samaritaine regarde ce singulier personnage, qui prétend inverser les rôles, et lui donner soif d'une eau, non plus dormante, comme celle du puits, mais vive, et même « vivante » (zôn). De sa voix, de son visage, de tout son être émane une étrange majesté. Etonnée, incrédule, et cependant ébranlée, elle fait les premiers pas qui la conduiront là où Jésus le veut. Le contact, désormais, est établi ; et c'est elle, maintenant, qui essaie de retenir Jésus. « Monsieur », dit-elle ; le mot « Kyrie », en grec, a deux sens : « monsieur », ou : « seigneur » ; c'est le premier qu'il a ici (le second viendra plus tard). Toute inimitié a disparu, pour faire place au respect ; un respect nuancé de sympathie. Ce bel inconnu l'attire. Sa question, un peu moqueuse, n'est pas d'ordre purement intellectuel ; elle vise

à créer un lien affectif : « tu fais des miracles ? Fais-moi donc partager ton secret. » De fait, c'est un vrai miracle que Jésus se flatte d'opérer. Deux raisons rendent la chose impossible : « d'abord, tu n'as rien pour puiser » (nous adoptons la traduction d'E. Delebecque qui rend à merveille la tournure populaire de la phrase grecque), et le puits est profond (il a été en effet identifié en 1927 ; il mesure aujourd'hui 28m de profondeur, et devait en avoir 32 ou 33 au temps de Jésus). Impossible donc... à moins que... « Serais-tu plus grand que... » La question appelle en grec une réponse négative. « Est-ce que par hasard tu serais...? » Et pourtant l'idée s'insinue qu'il pourrait bien en être ainsi. Le cœur a ses raisons... Notons aussi que la Samaritaine parle avec fierté des Patriarches, et s'honore d'être de leur race ; cette femme, malgré sa déchéance actuelle, ne manque pas de noblesse ; de plus, en évoquant ces grandes figures bibliques, oubliées ou trahies par les Juifs comme par les Samaritains, elle se rapproche de Jésus, et se dispose ainsi à recevoir sa parole.

Mais son imagination reste bien terrestre : à l'abondance de Jacob, qui creusa ce puits, y but, et y fit boire ses fils et ses troupeaux, ferait place la surabondance de Jésus. Nous restons dans un univers naturel. Mais Jésus sent qu'elle est prête désormais à dépasser les horizons terrestres : il oppose à l'eau du puits, qui ne désaltère que pour un moment, son eau à lui, qui est d'autre nature, car elle deviendra, pour celui qui la reçoit, « une source jaillissante pour la vie éternelle ». Une étape nouvelle est franchie.

La Samaritaine peut-elle comprendre un tel langage ? Sûrement pas. Qu'est-ce qu'une source, qui jaillit d'un sein, et monte vers la vie éternelle ? Elle ne sait pas ce que cela peut être, mais elle en admet l'existence, comme d'une chose infiniment bonne et désirable ; et la soif la prend, de cette eau miraculeuse. « Seigneur » (et c'est le sens que prend ici le mot grec *Kyrie*) « donne-moi de cette eau ». Jésus avait dit : « si tu savais... c'est toi qui demanderais ». C'est fait : c'est elle, maintenant, qui demande, « pour ne plus avoir à venir puiser ». Elle ne croyait pas si bien dire. Bel exemple de ces phrases johanniques, qui doivent venir de Jésus lui-même, où le sens matériel recèle un sens spirituel. La Samaritaine n'aura plus à puiser l'eau des passions humaines, dont elle commence à sentir la vanité.

Jésus, qui lit dans les cœurs, voit qu'elle est prête à s'ouvrir au don qu'il lui apporte. Il porte alors le coup décisif. « Va chercher ton mari ». Il parle ici comme un rabbin, qui juge indigne de lui de s'entretenir de religion avec une femme, hors de la présence de son mari. La demande ne la surprend pas, mais la réponse l'embarrasse. Remarquons qu'elle aurait pu aller chercher son amant, et le présenter comme son mari. Mais elle n'est pas menteuse, et, d'ailleurs, comment soutenir un mensonge aussi impudent devant ce « seigneur » mystérieux qui la regarde ? Elle s'en tire par une petite ruse, bien féminine : « Je n'ai pas de mari ». La phrase est ambiguë, vraie ou fausse selon la manière dont on l'interprète ; on pourrait comprendre, en effet : « je suis veuve » - ce qui lui épargnerait un aveu pénible. Elle espère que Jésus se contentera de cette réponse, et poursuivra l'entretien. Mais le Seigneur n'aime pas les faux-fuyants. Rudement, il la démasque, avec une autorité mêlée d'ironie, qui n'exclut pourtant pas la bonté ; car il fallait délivrer la Samaritaine du poids de ses péchés en les mettant à jour, pour les pardonner. Sa sévérité apparente est en réalité miséricorde : « En cela tu dis vrai... ». Nous devinons la stupéfaction de la Samaritaine devant cet extraordinaire étranger qui sait ce qu'il ne pouvait, humainement, savoir, et la crainte révérencielle qui la saisit. Nous devinons aussi sa honte : connue, elle a peur d'être jugée, et cherche une échappatoire. Très habilement, surmontant son trouble, elle tente d'aiguiller la conversation vers un autre sujet : « Toi, je m'en rends compte, tu es un prophète ». Le verbe grec « *theorô* » traduit non seulement l'action de voir, mais l'activité de l'esprit qui cherche à comprendre. Le pronom personnel ne s'emploie en grec que pour mettre en relief la personne ; de plus, il est placé ici rejeté en fin de phrase, ce qui le met particulièrement en évidence. Le ton paraît léger, enjoué, comme celui d'un enfant qui a trouvé une devinette : toi, tu as deviné ce que je suis, mais moi j'ai compris ce que, toi, tu es : un prophète. Parlons donc de religion. Bon moyen de jeter un voile sur sa mauvaise vie. C'est là que Jésus l'attend. La Samaritaine pose une question, la première qui lui vient à l'esprit, naturelle cependant pour une Samaritaine s'adressant à un Juif : « Où faut-il adorer Dieu ? » La réponse de Jésus est grave, solennelle : « Crois-moi, ô Femme » (*Gynai*, au lieu de : ô *Gynai*, expression ordinaire - le contraire de l'opposition, en français entre « Pierre » et « ô Pierre »). Devant cette

pécheresse qu'il n'est pas venu condamner, mais sauver, dit E. Delebecque, et lui révéler le pardon, Jésus veut faire voir une image de la vieille Eve. » Le commentaire s'applique à Jean, VII, 20. Il pourrait aussi s'appliquer aussi à notre passage. Dans tout son Evangile nous ne trouvons que quatre fois ce vocatif solennel, les deux premières mentionnées ci-dessus, les deux autres lorsque Jésus s'adresse à sa mère, à Cana d'abord, et enfin, au pied de la Croix ; c'est dire toute la force que ce vocatif a ici : il introduit la révélation suprême.

Jésus refuse l'alternative Garazim ou Jérusalem : Dieu est partout, et l'adoration qui lui est due ne saurait être liée à tel ou tel lieu. Il annonce un changement radical dans le culte et la relation de l'homme à Dieu. Toutefois il affirme la supériorité du culte célébré à Jérusalem, pur de tout syncrétisme ; « le salut vient des Juifs » qui, seuls, « adorent ce qu'ils connaissent », alors que les Samaritains « adorent ce qu'ils ne connaissent pas ». Qu'est-ce à dire ? Les Juifs ne viennent-ils pas de rejeter Jésus ? Jésus suggère, en termes encore voilés, que la Loi et les Prophètes, qui sont le tout de la religion juive, trahis par les autorités actuelles, se sont concentrés en sa personne. Voilà pourquoi il peut ajouter que l'heure vient, et même qu'elle est déjà là, où l'on adorera en Esprit et en vérité. Sa venue en effet inaugure les temps messianiques ; désormais les vrais croyants, mus et régénérés par l'Esprit Saint qu'il apporte, illuminés par la Vérité qui est la révélation définitive et ne fait qu'un avec sa Personne, adopteront l'esprit filial envers le Père, oeuvrant et présent dans son envoyé, Jésus-Christ, unique médiateur entre Dieu et l'Humanité, qui sera rédimée par son sang sur la croix.

La Samaritaine, en l'écoutant, pénétrée de ces paroles prononcées sur un ton d'autorité vraiment surhumaine, soupçonne que ce prophète pourrait être plus qu'un prophète ; elle sent en lui une présence ineffable, et pressent son inconcevable identité. Sans oser s'exprimer à elle-même l'idée qui est en train de germer en elle, sans oser non plus poser à Jésus la folle question qui lui brûle les lèvres, elle a recours à un moyen détourné pour tenter de lui arracher son secret, avec une finesse égale à sa noblesse et à sa fierté, que ses nombreux péchés n'ont pas abolies. Ainsi s'explique son allusion à ce Messie, auquel les Samaritains croient comme les Juifs, « qui vient, et qui, lorsqu'il sera arrivé, communiquera toute chose ». Elle le devine et le désire. Et son désir sera récompensé : tout à coup, tout simplement, Jésus laisse tomber le voile. Le Messie, le Christ, c'est moi, moi qui te parle ; plus exactement – car le verbe employé est « lalein », qui a ici son sens fort de « communiquer », « livrer » – : moi qui suis le Révélateur. La Samaritaine est définitivement conquise, convertie ; elle a trouvé son vrai mari, Jésus, dont, laissant là sa cruche (quel symbole !) elle se fait immédiatement la messagère.

Sur ces entrefaites arrivent les disciples, rapportant du pain. La première partie de cet épisode est terminée.

On notera le caractère progressif de cette révélation : le rabbin juif, monsieur, seigneur, prophète, messie. Jésus mène la Samaritaine, par étapes, jusqu'à la Révélation. Et c'est même à elle qu'il se « livrera » en premier lieu. Il le fait parce que cette pécheresse, malgré sa vie dérégulée, est ouverte à la Grâce. Les nourritures terrestres ne peuvent apaiser sa faim, en quête d'autre chose, qu'elle ne connaît pas, mais à laquelle elle aspire : Dieu ; et Dieu se donne à ceux qui le cherchent.

On notera aussi le naturel du dialogue, la justesse du ton, la finesse de la psychologie, le caractère vécu de toute la scène. Pour finir se pose la question essentielle : tout cela peut-il être inventé par un auteur, si génial soit-il, pour illustrer la croyance d'une communauté ? Non, ce n'est pas une fiction, la Samaritaine a bien existé, la rencontre au puits de Jacob a bien eu lieu. Et nous en aurions la relation très fidèle, faite par un témoin, Jean.

« Un reportage, n'en déplaise à certains ».

Antoine Luciani

L'ossuaire de la petite fille de Caïphe a été trouvé

Nous publions ici un autre article paru le 2 septembre dernier sur le site Internet de l'UCCR (voir notre dernier numéro). Nous remercions vivement cette association de nous autoriser à reproduire ce texte ainsi que la photographie de l'ossuaire que nous vous offrons en encart.

Il paraît donc que ce soit officiellement confirmé : des savants israéliens ont découvert un ossuaire d'il y a deux mille ans appartenant à la petite fille du grand prêtre Joseph Caïphe, celui qui a condamné Jésus à mort. L'inscription sur l'ossuaire est en araméen et donne cette information : « Marie, fille de Jésus fils de Caïphe prêtre de Maaziah de Bet 'Imri'. L'«Israel Antiquities Authority»¹ a déclaré que l'ossuaire a été séquestré, il y a trois ans, par ceux qu'on appelle "tombaroli" (pilleurs de tombes), lesquels l'avaient pris dans la vallée d'Elah en Judée. C'est la raison pour laquelle il a fallu tant de temps pour confirmer son authenticité. Et les examens au microscope ont confirmé que l'inscription est « authentique et antique ».

Les archéologues expliquent que Maaziah (ou Ma'azyah, ou Ma'azyahu) est le nom du dernier des vingt-quatre ordres sacerdotaux qui servaient au Temple de Jérusalem. Les noms des ordres sont énumérés dans la Bible, précisément dans le premier livre des Chroniques (24, 18) et Maaziah est mentionné dans le livre de Néhémie (10, 9). L'ossuaire indique que la famille de Caïphe appartenait à l'ordre des Maaziah. Les experts proposent aussi deux explications possibles pour "Beit Imri" qui signifie littéralement « la maison d'Imri ». La première possibilité est qu'il s'agisse du nom d'une famille sacerdotale – la famille de Immer, qui est elle aussi mentionnée dans la Bible, pour être précis dans Esdras (2:36,37) et Néhémie (7:39-42). La deuxième option est que Beit Imri soit un nom de lieu.

La découverte laisse entendre aussi à quel point étaient répandus les noms de "Marie" et "Jésus", parmi les plus communs à l'époque (comme "Pierre Dupont"² aujourd'hui, pour nous faire comprendre). On peut définir cette diffusion comme une des multiples « faiblesses fortifiantes » présentes dans le Nouveau Testament. En effet, bien des experts se sont demandé : « *Mais si les Evangiles étaient vraiment des textes inventés, pourquoi attribuent-ils au Fils de Dieu et à sa famille des noms aussi banals et répandus ? Est-ce que cela ne produirait pas un effet contraire pour un faussaire ?* »

Evidemment nous rappelons qu'en 1990, dans une petite tombe de famille à Talpiot, un faubourg de Jérusalem, on a retrouvé, parmi d'autres, un ossuaire raffiné datant de 41-48 ap. J.-C., dont l'inscription disait clairement : « Joseph, fils de Caïphe » (ou « de la famille de Caïphe). A l'intérieur les os du Grand Prêtre ont été trouvés et les analyses ont montré qu'il est mort à environ soixante ans. Il était de tendance saducéenne, celle des seuls parmi les Juifs à ne pas croire à la résurrection des morts. Et pourtant la sépulture dans les petites caisses des ossuaires servait justement à indiquer la disposition des os nus à la résurrection du corps. Peut-être a-t-il lui aussi, comme sa famille, constaté la résurrection de Jésus et légèrement modifié ses convictions religieuses ?

Luca Pavani

1) L'auteur donne le site Internet de l'article en anglais publié par l' « Israel Antiquities Authority » : http://www.antiquities.org.il/article_item_eng.asp?sec_id=25&subj_id=240&id=1849&module_id=#as

2) « Mario Rossi » dans le texte original.

Le sacerdoce des fidèles.

1 – Au livre de l'exode (19, 6) il est dit que les Juifs seront un « royaume de prêtres », c'est-à-dire que le peuple élu sera consacré à Dieu comme l'étaient les prêtres.

2 – La première épître de S. Pierre (2, 9) cite ce texte, mais selon la version grecque, et l'applique à l'ensemble des Chrétiens : « Vous êtes un sacerdoce royal » et le contexte indique « Vous êtes le sacerdoce du Christ, vous êtes le royaume du Christ ».

3 – L'Apocalypse (1, 6) reprend ce texte de l'Exode et l'applique ainsi : Jésus-Christ « a fait de nous un royaume (et) des prêtres pour Dieu son Père ». Ce texte vise tous les Chrétiens, car le « nous » est ainsi décrit : « Jésus-Christ nous a aimés et nous a lavés de nos péchés dans son Sang » ; d'ailleurs ce n'est pas le clergé seul qui est un royaume pour le Christ.

4 – L'Apocalypse (20, 6) dit encore, à propos de ceux qui n'ont pas reçu la marque de la Bête (donc, tous les Chrétiens fidèles) : « ils seront prêtres de Dieu et du Christ ».

5 – Par ailleurs nous savons que le Christ est le seul vrai prêtre (Hébreux 4, 14-5 ; 7, 1-28 ; 9, 1-10,18), car seul il peut offrir à Dieu « tout honneur et toute gloire » et seul il peut mériter aux hommes le salut.

6 – Mais cet unique sacerdoce du Christ déborde les actes accomplis par lui pendant sa vie terrestre ; il inclut aussi les actes que le Christ régnant dans les cieux fait accomplir actuellement à tous ceux qui sont les membres de son Corps Mystique (S. Jean 15, 1-10).

7 – Le Christ s'est choisi à un titre spécial certains hommes qu'il a consacré de façon à accomplir par eux certains actes spéciaux : par eux il continue de donner le Saint-Esprit (sacrements de la Confirmation et de l'Ordre), de remettre les péchés (sacrements de la Pénitence et de l'Extrême-Onction), de réaliser la présence de son Corps et de son Sang par la transsubstantiation du pain et du vin (sacrement de l'Eucharistie). Les hommes choisis comme instruments par le Christ pour la réalisation de ces actes sacerdotaux du Christ sont appelés prêtres ou évêques à un titre spécial, puisqu'ils sont les instruments spéciaux du sacerdoce du Christ pour ces fonctions spéciales.

8 – Mais ces actes sacerdotaux que le Christ accomplit par ces hommes qui sont les instruments spéciaux de son sacerdoce ne constituent pas tout le sacerdoce du Christ. Ce sacerdoce du Christ s'étend aussi à tous les actes qu'il accomplit par les membres de son Corps Mystique. Tout acte bon accompli par un Baptisé en état de grâce est un acte du Christ agissant par un intermédiaire humain. Or, le Christ étant essentiellement prêtre, tous les actes qu'il accomplit sont des actes sacerdotaux. D'ailleurs l'épître aux Hébreux le dit explicitement : « (Jésus-Christ) a un sacerdoce incessant, de là vient qu'il peut sauver indéfiniment ceux qui par lui s'approchent de Dieu, puisqu'il est toujours vivant pour intercéder en leur faveur » (7, 24-25).

9 – Ce sacerdoce de tous les membres du Corps Mystique leur est conféré par le sacrement du Baptême, qui les incorpore au Christ et les rend capables de laisser le Christ agir par eux.

10 – Ainsi le Christ réalise un acte sacerdotal à travers tout Baptisé qui est en état de grâce et qui permet à la grâce d'agir en lui et par lui.

11 – Mais en outre certains actes des Baptisés sont spécialement sous l'influence du sacerdoce du Christ et donc sont spécialement sacerdotaux, parce qu'ils rentrent explicitement dans la mission sacerdotale du Christ (gloire à Dieu et salut des hommes). Parmi ces actes où le Christ exerce spécialement son sacerdoce on peut nommer : l'offrande du sacrifice de la Messe (qui est offert par toute l'Eglise et donc par tous les Baptisés, bien que la transsubstantiation sacramentelle soit réalisée par le Christ uniquement par l'intermédiaire des Baptisés pourvus du sacrement de l'Ordre), la louange de la gloire de Dieu par la prière (liturgique ou personnelle), la diffusion de l'Evangile par l'apostolat sous toutes ses formes, la participation à la rédemption par tous les sacrifices et toutes les souffrances unies à celles de la Passion du Christ. Ceci fournit une nouvelle mise en valeur de la participation à la Messe (dominicale ou quotidienne), de la prière et de l'adoration, de l'Action Catholique (au sens le plus large), de la pénitence et de la réparation.

12 – Parmi les actes sacerdotaux que le Christ accomplit par l'intermédiaire des membres de son Corps Mystique, un des plus glorieux pour Dieu et des plus profitables au salut des âmes est la consécration totale à Dieu par les vœux de religion. Mais ce sacerdoce de la profession religieuse ne se réalise pas seulement au moment où l'on prononce ces vœux. Ce sacerdoce englobe tous les actes préparatoires à l'émission des vœux (depuis la première acceptation de l'appel divin), tous les actes qui renouvellent les

vœux (explicitement ou implicitement) et tous les actes qui appliquent ces vœux (donc tout acte de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et tout acte de résistance à une tentation contraire).

13 – La louange officielle de Dieu par le bréviaire rentre de façon toute spéciale également dans ces actes sacerdotaux du Christ. Sur ce point comme sur celui des vœux de religion, le sacrement de l'Ordre n'a pas à intervenir, c'est le sacerdoce du Baptême et non pas le sacerdoce de l'Ordre qui s'exerce alors. On s'en rend compte si l'on pense aux deux faits suivants : l'obligation du bréviaire et celle du vœu de chasteté intervient lors du sous-**diaconat***, qui n'est pas encore un « Ordre », mais seulement une étape préparatoire au sacrement de l'Ordre (qui consiste dans le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat) ; par contre dans les rites orientaux (même catholiques) le sacerdoce du sacrement de l'Ordre n'inclut pas le vœu de chasteté ni l'obligation au bréviaire. En conséquence, une religieuse qui pratique ses vœux ou qui participe à la prière officielle de l'Eglise réalise un acte tout aussi sacerdotal que celui du prêtre ou de l'évêque qui accomplit les mêmes actes. Le caractère sacerdotal des actes de cette religieuse peut même être plus grand que celui des mêmes actes chez un prêtre ou un évêque, si elle est plus intensément unie au Christ par la grâce sanctifiante, puisque le Christ peut alors agir plus intensément par elle.

14 – Si l'on remet à sa juste place, qui est très grande, le sacerdoce conféré par le Baptême, on se rend compte que, même chez le Baptisé pourvu du sacrement de l'Ordre, la plupart des actes relèvent du sacerdoce du Baptême et non pas du sacerdoce de l'Ordre. Ce sacerdoce de l'Ordre intervient chaque fois que le Christ se sert d'un instrument humain pour réaliser les sacrements de la Confirmation, de l'Eucharistie, de la Pénitence, de l'Ordre et de l'Extrême-Onction ; mais il n'a pas à intervenir pour conférer les sacrements du **Baptême**** et du **Mariage*****. Pour le reste des actes bons, ils relèvent du sacrement de Baptême, même si l'on a ensuite reçu le sacrement de l'Ordre.

Jean Carmignac

Quelques précisions à propos du texte de l'Abbé Carmignac

Ce texte ayant été écrit il y a maintenant longtemps et les directives ecclésiastiques ayant changé nous avons demandé au Frère Maximilien-Marie de nous éclairer par quelques précisions que vous trouverez ci-dessous. Nous le remercions grandement.

* **Diaconat** : Il est vrai que le "diaconat permanent" conféré à des hommes mariés peut favoriser certaines confusions. Donc :

- Dans les instituts traditionnels où le sacrement de l'Ordre est reçu conformément aux usages antiques, le sous-diaconat existe toujours et c'est à ce moment là qu'il y a l'engagement au célibat.

- Pour l'usage général, où l'on applique les réformes de Paul VI consécutives au concile Vatican II, il existe deux possibilités (et je ne parle en outre que du rite LATIN car la discipline des églises catholiques de rite oriental est encore différente) :

a) Les candidats au sacerdoce font toujours un engagement au célibat, mais c'est avant la réception du diaconat. Nous sommes ici, c'est bien précisé, dans le cas du diaconat comme "étape" vers le sacerdoce puisque le sacerdoce ne peut être reçu que par des hommes engagés au célibat.

b) Mais pour ce qui est du "diaconat permanent" :

b¹) l'homme est déjà marié : le consentement de son épouse est requis pour qu'il soit ordonné et il ne doit pas avoir moins de 35 ans.

b²) l'homme n'est pas marié : il doit avoir au minimum 25 ans et il s'engage au célibat (canon 1037).

** **Baptême** : Le baptême peut être administré par quelqu'un qui n'a pas reçu le sacrement de l'ordre.

- Le code de droit canonique énonce au canon 861 :

§1 : le ministre ordinaire du baptême est l'évêque, le prêtre, le diacre.

§2 : Si le ministre ordinaire est absent ou empêché, un catéchiste ou une autre personne députée à cette charge par l'Ordinaire du lieu confère licitement le baptême, et même, en cas de nécessité, toute personne agissant avec l'intention requise ; les pasteurs d'âme, surtout le curé, veilleront à ce que les fidèles soient instruits de la façon correcte de baptiser.

Explication : Le §1 énonce la normalité = le baptême est conféré par un ministre ordonné.

Le §2 prévoit le cas de nécessité, qui est "normalement" l'urgence de baptiser une personne qui ne l'est pas, en raison du danger de mort : en ce cas, toute personne non seulement peut, mais DOIT procéder au baptême de celui qui risque de mourir. Un non-catholique et même un non-chrétien peuvent alors valablement administrer le baptême, à la condition qu'ils veuillent faire ce que fait l'Eglise lorsqu'elle confère le sacrement.

Ce même §2 prévoit une "mission" confiée à des ministres dits extraordinaires (catéchistes, laïcs explicitement désignés par l'évêque). Ceci n'est normalement pas le cas dans les pays de vieille chrétienté, mais a été prévu pour que dans les pays de mission (où les villages isolés ne voient pas le prêtre pendant longtemps par exemple), ou pour que dans les cas de persécutions violentes, les fidèles ne soient pas privés de la grâce du sacrement.

En dehors de ces cas, l'administration du baptême par un laïc est illicite (c'est-à-dire que le baptême est valide, mais la manière dont il est administré est une faute contre la discipline de l'Eglise).

*** **Mariage** : Ce sont effectivement les époux qui se donnent le sacrement du mariage l'un à l'autre mais le prêtre (ou à défaut le diacre) est le témoin NÉCESSAIRE de l'Église.

Pour que le mariage soit VALIDE (et dans des conditions normales de pays chrétien) la présence du ministre de l'Eglise ayant le POUVOIR de JURIDICTION est absolument requise. Il ne suffit pas qu'il y ait un prêtre, il faut en outre qu'il ait le pouvoir de juridiction : quand un prêtre marie des fiancés en dehors de sa paroisse, il doit avoir reçu les "pouvoirs" (délégués) du curé du lieu où il célèbre le mariage, sinon le mariage est invalide (d'où la question qui est régulièrement posée de la validité des mariages célébrés par les prêtres de la fraternité St Pie X).

Il est prévu par le droit canon qu'un laïc puisse être le "témoin officiel de l'Eglise" pour la célébration du mariage, mais ce laïc doit avoir reçu une formation idoine et une délégation spéciale de l'évêque. (Ce sont toujours les cas "extrêmes" que prévoit le droit canon : comme précédemment si l'on est dans un pays où les fidèles ne voient le prêtre que rarement dans l'année - pays de mission - ou pour le cas des persécutions...).

Frère Maximilien-Marie

L'article de Monsieur Reginald Wehrkamp-Richert « *Un nouveau détail observé sur le Saint Linceul de Turin* », publié dans notre bulletin de juin 2011 (n°50) a été traduit en anglais puis publié sur le site www.shroud.com créé et animé par Monsieur Barrie Schwartz qui, en 1978, participa en tant que photographe scientifique aux travaux de l'équipe américaine du STuRP (Shroud of Turin Research Project).

Ce site s'efforce de recenser tous les ouvrages, articles et informations importantes concernant l'étude du Saint Linceul de Turin ; il est consulté par des millions de personnes dans le monde. Nous sommes heureux que le groupe scientifique qui le conseille ait donné son accord à B. Schwartz pour la reprise de notre article, où bien sûr le nom de notre association est cité comme source.

Cet article créé par un Protestant, peaufiné par des Catholiques, traduit par des Anglicans et publié par un Juif... est consultable, dans la recension du 21 janvier 2012 « New Shroud Papers & Articles » à l'adresse suivante :

<http://www.shroud.com/latebrak.htm>

où l'on peut lire :

A new detail observed on the Shroud of Turin - Reginald Wehrkamp-Richter - News of the Association Jean Carmignac, N° 50, June 2011 page 5-9. Using a scientific approach and careful observation, the author presents evidence for the discovery of a triangular shape within one of the Shroud bloodstains which he identifies as the head of a Roman nail. A version of the article is also available in French at **Un nouveau détail observé sur le Saint Linceul de Turin**. (Editor's Note : Although this article is primarily scientific in nature, it concludes on a strong religious note).